

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 1^{er} mars 2010

(À la Cour fédérale du Canada, située au Palais de justice de Québec au 300, boulevard Jean-Lesage, 5^e étage, à Québec, en la salle 5.02B)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M. Maurice Soulard, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages

M. Denis Drouin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Jean-Pierre Morin

RÔLE

10h30

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

C.

Lise Renaud, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

N^o: 128570

Plainte n^o 2009-10-02(C)

(Audition des représentations sur sanction)

Nature de la plainte :

- 13 chefs pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution (*article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288